

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 49

N°098

En exercice : 49

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Présents : 31

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 2 MAI 2018

L'AN deux mille dix huit, le 02 mai, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 26 avril 2018, s'est réuni en Mairie à 19h00 sous la présidence de Madame Mériem DERKAOUI, Maire.

Etaient présents : DERKAOUI Mériem, DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, CHERET Magali, ROZENBERG Silvère, TLILI Leila, GRARE Laurence, BENKHELOUF Boualem, MARINO Danielle, KARROUMI Sofienne, PEJOUX Claudine, NEDELEC Soizig, CHIBAH Salah, MERCADER Y PUIG Maria, Adjoints au Maire

CECCOTTI-RICCI Roland, TLILI Mohamed Fathi, BEAUDET Pascal, DUCATTEAU Sylvie, WOHLGROTH Antoine, DONNET Lionel, MBONDO Thérèse, LE MOINE Sandrine, KADDOURI Nourredine, KAMALA Kilani, FAGARD Alice, GARNIER Daniel, YONNET Evelyne, HAFIDI Abderrahim, AISSAOUI Djamila, LENZI Ling, BIDAL Damien, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaient absents : MILLA Josiane, ZORGANI Mourad, RABAH Hana, AÏT-BOUALI Omar, VANNIER Jean-Yves, RACHEDI Hakim, ALVES Presilya.

Excusés :

Représentés par :

Madame Sophie VALLY	Monsieur Anthony DAGUET
Monsieur Jean-François MONINO	Madame Soizig NEDELEC
Madame Akoua Marie KOUAME	Monsieur Kilani KAMALA
Monsieur Fethi CHOUDER	Monsieur Nourredine KADDOURI
Monsieur Marc RUER	Monsieur Jean-Jacques KARMAN
Monsieur Patrick LE HYARIC	Madame Magali CHERET
Monsieur Eric PLEE	Monsieur Antoine WOHLGROTH
Monsieur Guillaume SANON	Monsieur Sofienne KARROUMI
Monsieur Rachid ZAÏRI	Monsieur Daniel GARNIER
Madame Nadia LENOURY	Monsieur Damien BIDAL
Monsieur Arab ALI CHERIF	Monsieur Abderrahim HAFIDI

Secrétaire de séance : Kilani KAMALA

Direction Générale Adjointe Ressources/ Direction des Ressources Humaines/Service Développement des Compétences

OBJET : Personnel communal : création de postes de saisonniers pour la période du 1er juin au 31 août 2018

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire,

Vu la loi n° 83.634 du 13 juillet 1983, modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84.53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment les articles 3 et suivants ;

Vu le décret n° 88.145 du 15 février 1998 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu le budget communal ;

Considérant qu'il est nécessaire de créer des emplois saisonniers afin de garantir durant les mois de juin à août la même qualité de service public aux usagers que celui ayant lieu le restant de l'année ;

Considérant qu'il est proposé de créer les emplois suivants :

- 3 emplois saisonniers pour le mois de juin
- 10 emplois saisonniers pour le mois de juillet
- 7 emplois saisonniers pour le mois d'août

Adoption à l'unanimité par 43 pour

DELIBERE :

AUTORISE Madame la Maire à recruter dans les conditions fixées par l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité pour la période du 1^{er} juin au 31 août 2018, selon la répartition suivante :

- Mois de juin : 3 adjoints techniques territoriaux
- Mois de juillet : 8 adjoints techniques territoriaux et 2 adjoints d'animation territoriaux
- Mois d'août : 3 adjoints techniques territoriaux, 3 adjoints d'animation territoriaux et 1 agent territorial spécialisé des écoles maternelles.

DIT que la rémunération de ces agents contractuels s'effectuera en référence au cadre d'emplois sur lequel les agents seront recrutés.

AUTORISE en conséquence, Madame la Maire à prendre les arrêtés de recrutement nécessaires.

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales des agents contractuels sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Reçu en préfecture le : 04/05/18
Publié le : 04/05/18
Certifié exécutoire : 04/05/18

Pour la Maire,
l'Adjoint(e) délégué(e),

Silvère ROZENBERG

